

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-MADELEINE-DE-LA-RIVIÈRE-MADELEINE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine tenue le 9 septembre 2024 à 19 h à la salle du Conseil, au 104, route Principale à Madeleine-Centre.

Sont présents : Monsieur Joël Côté, maire
Madame Sylvie Langlois, conseillère
Monsieur Jean-Marc DesRoches, conseiller
Monsieur Denis Lavoie, conseiller
Monsieur Jean-François Synnett, conseiller

Absent : Monsieur Albini Fournier, conseiller
Madame Noëlla Daraiche, conseillère

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

Après avoir constaté le quorum de cette séance, le maire, M. Joël Côté, ouvre la séance.

2024-09-347

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Jean-François Synnett et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté ci-après :

- 1) Ouverture de la séance et constatation du quorum
- 2) Lecture et adoption de l'ordre du jour ®
- 3) Adoption du procès-verbal du 5 août 2024 ®
- 4) Acceptation des déboursés d'août 2024 ®
- 5) Acceptation des comptes à payer ®
- 6) Pont 09651 ®
- 7) Raccordement aqueduc lot 5 969 159 ®
- 8) Acquisition chemins du nouveau développement lot 5 969 159 ®
- 9) Soumission Électropage pavillon agricole ®
- 10) Soumission Électropage 142 Princ. ®
- 11) Vente du 941 du service incendie ®
- 12) TECQ 2024-2028 ®
- 13) Suivi du maire et des conseillers
- 14) Correspondance;
- 15) Varia;
- 16) Période de questions
- 17) Levée de l'assemblée®

2024-09-348

Adoption du procès-verbal du 5 août 2024

Il est proposé par Sylvie Langlois et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal du 5 août 2024 soit adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

2024-09-349

Acceptation des déboursés d'août 2024

Il est proposé par Denis Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;
Que les déboursés d'août 2024 soient adoptés tels que présentés.

2024-09-350

Acceptation des comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a pris connaissance de la liste suggérée de paiements au 30 août 2024 ; en conséquence, après discussion, il est proposé par Sylvie Langlois et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE la liste suggérée de paiements soit acceptée au montant de 29 422,81 \$ et que le secrétaire-trésorier procède à l'émission des chèques.

2024-09-351

Pont 09651

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine, sur information reçue du MTQ, n'est pas responsable du pont identifié au numéro 09651 à Manche-d'Épée et n'est pas non plus utile pour la municipalité;

Il est proposé par Jean-Marc DesRoches et résolu unanimement de n' y faire aucune réparation, ni entretien.

2024-09-352

Raccordement aqueduc lot 5 969 159

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine a eu une demande de raccordement au réseau d'aqueduc de la part du propriétaire du lot 5 969 159;

Il est proposé par Jean-Marc DesRoches et résolu unanimement de raccorder le lot au réseau d'aqueduc municipal.

2024-09-353

Acquisition chemins du nouveau développement lot 5 969 159

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine a reçu une demande du promoteur et propriétaire du lot 5 969 159, pour que la municipalité prenne possession des chemins du développement;

ATTENDU QUE la municipalité désire développer son territoire et l'accès à l'habitation;

Il est proposé par M. Denis Lavoie, et résolu unanimement d'accepter de prendre possession des chemins du futur développement domicilié à la fin des travaux, selon certaines conditions, comme, la conformité des structures selon les règles applicables et sans compensation monétaire.

2024-09-354

Soumission Électropage pavillon agricole

ATTENDU QUE la construction du pavillon agricole est presque terminée;

ATTENDU QU'il ne reste que le raccordement électrique à faire;

Attendu la soumission reçue de la part de Électropage au montant de 4 295,00 \$

Il est proposé par Sylvie Langlois et résolu unanimement d'accepter la soumission pour le raccord électrique du pavillon agricole.

2024-09-355

Soumission Électropage 142 Princ.

ATTENDU QUE le système de chauffage du 142 Principale est désuet;

ATTENDU la soumission reçue de la part de Électropage au montant de 3 072,50 \$

Il est proposé par Jean-Marc DesRoches et résolu unanimement d'accepter la soumission pour le système de chauffage électrique du 142 Principale.

2024-09-356

Vente du 941 du service incendie

ATTENDU QUE la municipalité a demandé des offres pour la vente de l'unité 941 du service incendie;

ATTENDU QUE le conseil a reçu deux offres soit : M. Brad Fitzpatrick 4000 \$ et M. Michel English 3000 \$;

Il est proposé par Sylvie Langlois, et résolu unanimement d'accepter l'offre la plus haute de M. Brad Fitzpatrick au montant de 4000 \$ et que André Huet soit autorisé à signer les documents qui se rattache au transfert de propriété.

2024-09-357

TECQ 2024-2028

ATTENDU QUE les municipalités assument d'importantes responsabilités auprès de la population et qu'elles sont responsables d'environ 60 % des infrastructures publiques;

ATTENDU QUE le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) est le plus important programme d'aide financière pour les infrastructures municipales du Québec;

ATTENDU QUE les sommes prévues pour la TECQ 2024-2028 totalisent 3,2 milliards de dollars, soit un montant inférieur au montant initial de la TECQ 2019-2023 qui s'élevait à 3,415 milliards de dollars;

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada a réduit sa contribution financière pour la TECQ 2024-2028 de 364 millions de dollars par rapport à sa contribution initiale à la TECQ 2019-2023;

ATTENDU QUE les coûts de construction ont été fortement à la hausse au cours des dernières années, ce qui signifie que beaucoup moins de projets peuvent être réalisés avec les mêmes sommes;

ATTENDU QUE le déficit de maintien d'actifs des infrastructures d'eau municipales du Québec atteignait 45 milliards de dollars en 2023 alors qu'il était de 38 milliards de dollars en 2022;

ATTENDU QUE le lien entre la qualité ainsi que la capacité des infrastructures municipales et la capacité de construire des logements est clair;

ATTENDU QU'une étude de la Fédération canadienne des municipalités souligne que les infrastructures municipales nécessaires à la construction de nouveaux logements coûtent en moyenne 107 000 \$ par unité;

ATTENDU QU'une étude réalisée par WSP en collaboration avec Ouranos estime à plus de 2 milliards de dollars par an, jusqu'en 2055, les surcoûts nécessaires pour entretenir, remplacer et adapter les infrastructures municipales québécoises existantes au climat futur;

ATTENDU QUE pour relever les défis climatiques et sociaux, les municipalités doivent disposer des outils financiers nécessaires.

Il est proposé par Denis Lavoie, et résolu unanimement que le conseil municipal de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine demande au gouvernement du Canada de bonifier substantiellement les sommes prévues pour la TECQ 2024-2028.

Suivi du Maire et des conseillers

Le maire et les conseillers font état de leurs dossiers respectifs.

Correspondance

Aucune

Varia

Aucun

Période de questions

Monsieur le maire répond aux questions des gens présents à la séance.

2024-09-358

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Jean-Marc DesRoches que l'assemblée soit levée, il est 20 h 08.

Je, Joël Côté, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Joël Côté, maire

Vital Côté, directeur général